

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 22 juin 2007
(convocation du 11 juin 2007)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Deux Juin Deux Mil Sept à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. JUPPE Alain, M. HOUEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme FAYET Véronique, Mme EYSSAUTIER Odette, M. MARTIN Hugues, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOURRAGUE Chantal, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude	M. DANE Michel à Mme. NOEL Marie-Claude
Mme FAYET Véronique à Mme DESSERTINE Laurence (jusqu'à 11 h 25)	Mme. DARCHE Michelle à Mme. PARCELIER Muriel
M. LABARDIN Michel à M. QUERON Robert	M. DELAUX Stéphan à M. DAVID Jean-Louis
M. BANNEL Jean Didier à M.QUANCARD Joël (jusqu'à 10 h 20)	M. DUCASSOU Dominique à Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia
M. BELIN Bernard à M. HOURCQ Robert (jusqu'à 9 h 45)	Mme DUMONT Dominique à M.ROUSSET Alain (jusqu'à 10 h 00)
Mme BRUNET Françoise à Mme CARLE DE LA FAILLE M.C (jusqu'à 11 h 00)	M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
Mme. BRACQ Mireille à M. BRON Jean-Charles	M. JOUVE Serge à M. MOULINIER Maxime
M. CANIVENC René à M. BELLOC Alain	M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick (à partir de 11 h 00)
M. CASTEL Lucien à M. REBIERE André	M. LOTHAIRE Pierre à M. PETIT Alain (à partir de 12 h 15)
M. CASTEX Régis à M. GELLE Thierry	M. MAMERE Noël à M. HURMIC Pierre
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. DUCHENE Michel	M.MANSENCAL Alain à M.LOTHAIRE Pierre (à partir de 11 h 20)
M. CAZENAVE Charles à M.MERCHERZ Jean (jusqu'à 10 h 25)	M.SEGUREL J.Pierre à M.FELTESSE Vincent (jusqu'à 11 h 00)
Mme. CONTE Marie-Josée à M. BROQUA Michel	M. TAVART Jean-Michel à M. ANZIANI Alain
M. CORDOBA Aimé à M. GUICHARD Max	M.TOUTON Elisabeth à M.SIMON Patrick (à partir de 12 h 15)
Mlle. COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel	Mme VIGNE Elisabeth à Mme WALRYCK Anne (jusqu'à 10 h 30)

LA SEANCE EST OUVERTE

**Marchés publics - Construction du tramway - Marché n°06 084 U pour la
fourniture du matériel roulant complémentaire et prestations associées -
Avenant n°1 - Autorisation de signer**

Monsieur CAZABONNE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

1- HISTORIQUE :

Par délibération n°2006/0244 du 28 avril 2006, vous avez autorisé la passation d'un marché complémentaire pour l'acquisition de quatre rames identiques aux rames de type 402 dites « longues » de la tranche n°2 lot B du marché n°00 246 U portant acquisition des rames 1ère et 2ème phases. Les conditions et les caractéristiques de ce marché sont conformes aux dispositions dudit marché n°00 246 U.

Le montant de ces prestations s'élève à 11 885 001,78 € ht (base octobre 2005). Le marché complémentaire n°06 084 U a été notifié le 08 juin 2006 à la société ALSTOM TRANSPORT SA.

2 - LES FAITS NOUVEAUX :

Aujourd'hui, il convient d'acter des modifications au marché 06 084 U, dans la continuité des modifications de l'avenant n°3 et en parallèle à l'avenant n°5 au marché n°00 246 U, en prenant en compte les données suivantes :

2.1 La définition des modalités de calcul des performances FMDS (Fiabilité, Maintenance, Disponibilité, Sécurité) de ces rames. Le marché complémentaire reprenait les dispositions du contrat de base n°00 246 U.

En effet, le contrat de base n°00 246 U prévoyait des modalités de calcul se basant sur une mise en service commune aux 7 extensions. Aujourd'hui, il convient de prendre en considération la succession de mises en service des extensions des lignes de la phase 2 ainsi que les réceptions des rames qui vont s'échelonner de décembre 2006 à avril 2008.

En outre, il convient d'ajouter à cette base de calcul des performances FMDS des 26 rames de cette phase, les 4 rames du marché complémentaire n°06 084 U.

En effet, l'application de cette formule à ces seules 4 rames ne serait pas opérante ; la livraison de ces dernières étant dans la continuité des 26 rames de la tranche n°2 lot B au marché n°00 246 U.

Cette modification est sans incidence financière et ne concerne que la méthodologie de calcul des performances FMDS.

2.2. La mise en place de barres de maintien dites « trilobes » à la place de barres dites « bilobes » suite aux demandes des associations représentant les personnes handicapées pour améliorer les mouvements des fauteuils roulants aux deux extrémités des rames.

L'incidence financière est de : 4 026,47 € ht

Le montant du marché est ainsi augmenté de 4 026,47 € ht portant ainsi le nouveau montant du marché à 11 889 028,25 € ht, soit une augmentation de 0,03%.

En application des articles L2121-12 et 2121-13 du CGCT, le projet d'avenant est à disposition des conseillers communautaires qui peut venir le consulter à la Direction Centrale des Achats et Marchés.

En conséquence et compte tenu des éléments évoqués ci-dessus, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir entériner cet avenant et autoriser Monsieur le Président à :

- signer l'avenant n°1 au marché n°06 084 U relatif à la fourniture de 4 rames complémentaires avec ALSTOM TRANSPORT SA pour un montant de 4 026,47 € ht portant ainsi le nouveau montant du marché à 11 889 028,25 € ht.
- signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 22 juin 2007,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
6 JUILLET 2007**

PUBLIÉ LE : 6 JUILLET 2007

M. ALAIN CAZABONNE